Envoyé en préfecture le 05/11/2026
Reçu en préfecture le 05/11/2026
Publié le
ID : 085-218501013-20261103-202608_03-DE

E202608-03 Renouvellement adhésion au service paie du CDG85

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code général de la fonction publique,

Vu la proposition de convention relative à la prestation de paie à façon transmise par le Centre de gestion,

Considérant la gestion de la paie des agents territoriaux constituant une mission complexe. Elle requiert rigueur et fiabilité afin de garantir la conformité des bulletins et des déclarations obligatoires.

Considérant la proposition du Centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Vendée aux collectivités une prestation de « paie à façon » visant à assurer, pour leur compte, la réalisation des bulletins de paie, des états associés ainsi que des déclarations correspondantes.

Cette prestation permet de sécuriser et fiabiliser le processus de paie, de limiter les risques d'erreur et de garantir le respect des évolutions réglementaires, tout en optimisant le temps de travail des services de la collectivité.

Par ailleurs, ladite prestation repose sur des outils dématérialisés et peut être mise en œuvre selon deux modes de gestion au choix de la collectivité. Les échanges de données entre la collectivité et le Centre de gestion s'effectuent ainsi soit par échange de fichiers dématérialisés, soit par saisie directe via un applicatif web mis à disposition,

Ce dispositif assure une meilleure traçabilité des opérations, une sécurisation des flux et une adaptation aux capacités et à l'organisation interne de la collectivité.
Il est donc proposé au Conseil municipal d'adhérer à cette prestation et d'approuver la convention correspondante.

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Madame le Maire demande au conseil municipal d'adhérer à cette prestation et d'approuver la convention correspondante.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE :

- D'adhérer à la prestation de « paie à façon » proposée par le Centre de gestion de la Fonction publique territoriale de la Vendée,
- D'approuver les termes de la convention correspondante, dont le projet est annexé à la présente délibération,
- D'autoriser Madame le Maire à signer ladite convention définissant les modalités de la prestation PAIE A FAÇON ainsi que tout document afférent à cette adhésion,
- De prévoir les crédits nécessaires au budget de la commune,

Certifié exécutoire compte tenu
De sa transmission en Sous-Préfecture
Le 05 novembre 2026

Pour extrait conforme.
Jennifer LIBAUD
Maire du Givre

MAIRIE DU GIVRE 85 (Vendée)

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.
Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Envoyé en préfecture le 05/11/2026
Reçu en préfecture le 05/11/2026
Publié le
ID : 085-218501013-20261103-202608_03-DE

COMMUNE DU GIVRE

Département
VENDEE
Arrondissement
LES SABLES D'OLONNE
Canton
MAREUIL-SUR-LAY

REPUBLIQUE FRANCAISE

DELIBERATION

Nombre de membres :
En exercice : 15
Présents : 11
Votants : 13

Le **mardi 03 novembre 2026 à 18h35**, le Conseil Municipal légalement convoqué le 29 octobre 2026, s'est réuni à la Mairie, en séance publique ordinaire sous la présidence de Madame Jennifer LIBAUD, Maire.

Etaient présents :

Madame Jennifer LIBAUD, Maire du Givre,

Madame Liliane PANTEIX, monsieur Stéphane LEMARCHAND adjoints au Maire,

Madame Véronique BAUDAIN, madame Hélène BARRAUD, monsieur André DAGLAND, monsieur Baptiste GLUMINEAU, monsieur Sébastien GREFFARD, madame Monique LAULOM, madame Anne POTIER et madame Françoise USELDINGER conseillers municipaux.

Absents représentés :
Madame Claudine DENIS donne pouvoir à madame Jennifer LIBAUD,
Monsieur Alexandre LAPORTE donne pouvoir à monsieur André DAGLAND,
Absents excusés :
Madame Claudine DENIS, messieurs Serge BLAINEAU, Alexandre LAPORTE et Jean-Baptiste PATARIN
Nomination d'un secrétaire de séance :

Monsieur Stéphane LEMARCHAND est désigné secrétaire de séance.